

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 927

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

431 853 050 RCS Rennes.

HOLIDAYS.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 500000.00 EUR.

Adresse : 3, Rue de la Lande d'Abas, 35510 Cesson-Sévigné.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ HOLIDAYS PAR LA SOCIÉTÉ B.C.-B.C. LA BOULANGERIE HOCHÉ Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VANNES du 19 novembre 2021, la société HOLIDAYS (absorbée) envisage de transmettre l'ensemble de son patrimoine à titre de fusion à la société B.C.-B.C. LA BOULANGERIE HOCHÉ (absorbante). Au regard de son bilan au 30 juin 2021, l'actif et le passif de la société HOLIDAYS dont la transmission à la société B.C.-B.C. LA BOULANGERIE HOCHÉ est prévue, s'élèvent à : -Actif : 555.164,04 euros -Passif : 8.222,74 euros faisant ressortir un actif net de : 546.941,30 euros L'opération prendra effet de façon rétroactive sur le plan comptable et fiscal au 1er juillet 2021, les opérations de la société HOLIDAYS réalisées depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société B.C.-B.C. BOULANGERIE HOCHÉ. Le rapport d'échange est fixé à 1 part de la société absorbée HOLIDAYS contre 85 parts de la société absorbante B.C.-B.C. BOULANGERIE HOCHÉ (sous réserve que la société absorbante procède au préalable (i) à une augmentation de son capital social de 17 372,63 € puis (ii) réduise la valeur nominale de ses 5.420 parts à une valeur unitaire de 1,00 €). Compte tenu du rapport d'échange proposé, la société absorbante augmentera son capital de 110.500 euros par création de 110.500 parts sociales nouvelles, d'un montant nominal fixé à 1 euro chacune. Le montant prévu de la prime de fusion est de 436 441,30 € euros. Les créanciers des sociétés B. C.-B. C. BOULANGERIE HOCHÉ et HOLIDAYS, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 et R.236-8 du Code de Commerce. Le projet de fusion a fait l'objet, pour chacune des sociétés B.C.-B.C. BOULANGERIE HOCHÉ et HOLIDAYS, de dépôts, les 22 novembre 2021 au G.T.C. de Rennes..